



GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

QUE 2282

Signataire : Stéphane Florey

Date de dépôt : 20 novembre 2025

Question écrite urgente

Suppression massive de places de stationnement en vue de créer des places pour « vélos-cargos »

Le plan d’actions du stationnement 2024-2028 (PAST) prévoit entre autres actions la création de plus de places de livraison pour vélos-cargos. Le thème « espace public » articule comme mesure n° 2 le fait de « créer, via la Fondation des parkings, 20 nouvelles vélostations dans le canton de Genève et 200 places vélos-cargos dans ses parkings dans le canton ». Le nombre total de places « vélos-cargos » prévues sur le domaine public n'est toutefois pas précisément avancé dans le PAST.

Les modifications de l’ordonnance sur la signalisation routière (RS 741.21), récemment entrées en vigueur, introduisent notamment le symbole « Vélo-cargo » sur une plaque complémentaire et la possibilité de réserver des cases de stationnement en y marquant le symbole « Vélo-cargo ».

Si la création de véritables nouvelles places dans des ouvrages souterrains ne semble pas susciter d’objections majeures, la prétendue création de « nouvelles » places sur le domaine public en suppression de jusqu’à 4 places préexistantes pour une pseudo « nouvelle place » de vélo-cargo suscite le mécontentement de la population, indignée de voir les déjà trop rares places deux-roues supprimées, de surcroît sans enquête publique ou consultation. De même, les usagers de deux-roues autres que les vélos-cargos s’interrogent sur les possibilités – ou les risques – d'emprunter ces places deux-roues vélos-cargos, alors que d’autres usagers s’interrogent sur les dangers que comportent ces véhicules pouvant peser jusqu’à 450 kilos pour les piétons.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Combien de places de stationnement pour vélos-cargos sont prévues sur le domaine public ?*
- 2) *Combien de suppressions de places de stationnement préexistantes implique la création de ces places pour vélos-cargos ?*
- 3) *La réalisation de places réservées aux vélos-cargos ces dernières semaines a-t-elle été précédée d'une enquête publique ou d'une consultation ?*
- 4) *Les autres véhicules deux-roues seront-ils autorisés à utiliser ces places pour vélos-cargos ? Sinon, à quelles sanctions s'exposent-ils ?*
- 5) *Comment les risques que comportent les vélos-cargos pour les autres usagers, notamment les piétons, ont-ils été appréhendés lors de la réalisation de ces places ?*

D'avance, je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.